

Règles de participation et fonctionnement d'une activité de tirage

Tirage d'un Air Print Adornetto d'une valeur de 300\$

10 décembre 2022

1. Expression Danse de Beauport
2. À venir
3. À prix fixe
4. Le nombre de billet de participation est indéterminé
5. Le prix de vente de chacun des billets sera de 5\$
6. Les billets seront en vente de l'ouverture des portes à 13h00 jusqu'à la tenue du tirage.
7. Le tirage du lot aura lieu le 10 décembre au 7600 3^e avenue est Québec, QC, le tirage aura lieu le 10 décembre 2022 après les présentations du spectacle avant la clôture du spectacle soit vers approximativement 15h15.
8. Le tirage n'impliquera qu'un article et 1 seul gagnant. Les billets non-tirés ne seront pas récupérés pour un tirage subséquent.
9. Le prix est d'une valeur de 300\$
10. Le prix est un air print d'une toile Adornetto officiel et signé de l'artiste d'une valeur de 300\$. Le bénéficiaire sera de 100% parce que l'artiste nous offre gracieusement la réplique de son œuvre.
11. Le gagnant devra se lever et montrer son billet de participation à un bénévole puis rencontrer la coordonnatrice pour qu'elle lui remette son prix sur place.
12. Le gagnant devra réclamer son prix sur place au moment du tirage.
13. Si le gagnant ne réclame pas son prix dans les 5 minutes suivant le tirage un autre billet de participation sera tiré.

Règles de participation et fonctionnement d'une activité de tirage

Tirage moitié moitié

10 décembre 2022

1. Expression Danse de Beauport
2. À venir
3. À prix au pourcentage
4. Le nombre de billet de participation est indéterminé
5. Les billets de participations seront en vente au cout de 1 billet pour 2\$ et de 3 billets pour 5\$.
6. Les billets seront en vente de l'ouverture des portes à 13h00 jusqu'à la tenue du tirage.
7. Le tirage du lot aura lieu le 10 décembre au 7600 3^e avenue est Québec, QC, le tirage aura lieu le 10 décembre 2022 après les présentations du spectacle avant la clôture du spectacle soit vers approximativement 15h15.
8. Il n'y aura qu'un seul tirage et un seul gagnant.
9. Le gagnant recevra la moitié du revenu provenant de la vente des billets.
10. Le prix sera de 50% de la vente des billets moitié-moitié vendus.
11. Le gagnant devra se lever et montrer son billet de participation à un bénévole puis rencontrer la coordonnatrice pour qu'elle lui remette son prix sur place.
12. Le gagnant devra réclamer son prix sur place au moment du tirage.
13. Si le gagnant ne réclame pas son prix dans les 5 minutes suivant le tirage un autre billet de participation sera tiré.